

LES HABITATIONS À BON MARCHÉ ET LA LOI LOUCHEUR
du début 1900 aux années 1930



En 1906, le conseil municipal de Mons-en-Barœul, vote la création pour 50 ans, de la Sté H.B.M. (Habitations à Bon Marché) en vue de la construction d'un groupe de maisons sur un terrain d'une superficie de 5010 m², de part et d'autre de ce qui deviendra l'avenue Desrousseaux.

A gauche ensemble de maisons jumelles, avenue Desrousseaux.

Le modèle conçu par l'architecte *Ruteau*, servira de base pour construire rue Parmentier, deux nouveaux programmes en 1910 et 1912. En tout une quarantaine de maisons s'implanteront dans ce quartier de l'église Saint-Pierre

Ci-contre maisons à l'angle des rues Jeanne d'Arc et Parmentier.

La **loi Strauss** du 12.5.1906 réserve le logement aux salariés peu fortunés et encourage les collectivités à aider les organismes (aides financières, apports de terrains). La **loi Ribot** du 10.04.1908 donne naissance aux Sociétés de Crédits Immobiliers et la **loi Bonnefoy** du 23.12.1912 institue les Offices Publics d'H.B.M.



La **loi Loucheur**, du 13 juillet 1928, votée à l'initiative de Louis Loucheur, ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, a prévu l'intervention financière de l'Etat, pour favoriser l'habitation populaire (jusqu'alors, financée par le privé ou par la commune pour les H.B.M.) et faciliter l'accession à la propriété. *Louis Loucheur (1899-1931) est né à Roubaix. Il a été notamment député du Nord de 1919 à 1931.*



Des habitations dites de la loi Loucheur sont construites dans les rues Parmentier, Faidherbe, du Becquerel, Pasteur, avenue de la Liberté, impasse des Bas-Jardins...

En 1932, pour la rue Parmentier par exemple, la municipalité accorde les permis de construire à titre individuel. Il s'agit d'un programme de 8 maisons, dont deux plus importantes (photo ci-contre), dessinées par l'architecte Gaston Brodelle.

En 1926, les maisons de l'avenue des Sarts (future avenue Foch), sont encore la propriété de la S.A. L'Habitation Ouvrière Salubre, alors qu'en 1935, les maisons de l'avenue Virnot et les « villas » Delebart-Mallet, sont la propriété des H.B.M. 22 rue Jacquemars-Giélée à Lille.

Dans les années 50, face au boulodrome –lui-même à proximité du stade Jules Lemaire- la rangée de maisons de l'avenue Virnot.

Le projet de lotissement du premier quartier des Sarts a été soumis le 27.07.1929 à la municipalité par la Société Auxiliaire de la Région Lilloise (coopérative à capital variable pour les habitations à bon marché et la petite propriété), 2 rue de Puébla à Lille. Il concernait un ensemble de constructions pour les nouvelles voies : boulevard de la Paix, rues des Fleurs et Concorde.



A gauche, rue des Fleurs (actuelle rue Gabriel Péri), dont le square, inauguré en 1930, fut réhabilité par la municipalité en mai 2010. Les maisons de cette voie sont désormais inscrites à l'IPAP, (Inventaire du Patrimoine Architectural et paysager) dans la catégorie "maisons ouvrières".



Photo de droite, vers 1932 : le premier tronçon du boulevard de la Paix est encore fermé par une barrière. Il est prolongé par la rue Gutenberg à Lille. A droite, au premier plan, se situe l'avenue Virnot. Les rangées de maisons bordent de part et d'autre, le boulevard (actuel boulevard du Général Leclerc).



La loi du 21.7.1950 remplacera l'appellation H.B.M. par H.L.M., Habitations à Loyer Modéré.



Voici à gauche, Robert Bunnens.

*Union des Bénéficiaires de la Loi
Loucheur du quartier Virnot : Siège : Café du Stade Avenue Virnot ;
Président : R. Bunnens, rue Becquerel, 140 ; Vice-Présidents :
É. Héreng, rue des Fleurs, 25 ; M. Dubus, r. des Fleurs 25 ; Secrétaire
Général : G. Becquelin, rue des Fleurs, 32 ; Trésorier : L. Pichon,
rue Becquerel, 128. **1933/38***

Association Historique de Mons-en-Barœul

Texte Annie Beaurenaud

Photos Annie Beaurenaud, Claude Bunnens, Jean Guyot, Claude Mustin

Documentation ADN P33/954, O413/153, acte de vente notaire Vanlaer, Ravet-Anceau

Concours d'André Caudron, Francis Clabaux, René Desmytter

Mise en page Annie Delatte-Regolle